

AVIS DU CSRPN de Bretagne N°2015-26-Faune <u>Avis sur le projet de liste rouge des mammifères marins</u>	Examen le 11 juin 2015	FAVORABLE à l'unanimité
---	---	--------------------------------

Exposé :

L'Observatoire Régional de la Biodiversité et du Patrimoine Naturel de Bretagne (ORBPNB) a animé un groupe de travail issu du CSRPN dont l'objectif est d'élaborer un diagnostic biologique et écologique des espèces et des habitats permettant de les hiérarchiser dans le cadre de diverses réflexions sur des enjeux de conservation en Bretagne. Deux hiérarchisations sont ciblées en priorité :

- Hiérarchisation des espèces et des habitats par rapport au risque de disparition à court terme en Bretagne : c'est la liste rouge régionale ;
- Hiérarchisation de la responsabilité de la Bretagne en ce qui concerne l'état écologique régional des espèces et des habitats : c'est l'importance de la Bretagne dans la dynamique biogéographique nationale.

Tous les taxons ne peuvent être évalués selon la méthode de l'UICN qui requière un minimum de connaissances

Ainsi, dans une première phase 2013-2015, sont abordés les taxons pour lesquels une information existe et pour lesquels la méthode de l'UICN « Listes Rouges » est connue pour être opérationnelle : globalement les vertébrés et la flore vasculaire.

12 mammifères marins ont ainsi été évalués.

Rapport de Sami Hassani :

Le travail d'évaluation du statut de conservation des mammifères marins s'est focalisé sur une douzaine d'espèces régulièrement observées en Bretagne à partir des 27 espèces listées.

En appliquant les critères de l'IUCN aux données collectées par les différents acteurs régionaux, il a été possible d'évaluer la responsabilité régionale majeure pour le Grand dauphin (*Tursiops truncatus*), le Phoque gris (*Halichoerus grypus*) et très élevée pour le Phoque veau marin (*Phoca vitulina*).

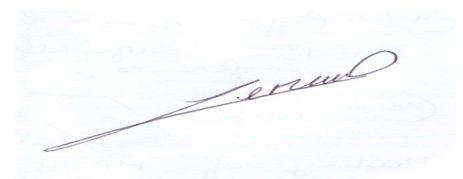
Le rapporteur rappelle que ces trois espèces sont inscrites à l'annexe II de la Directive « Habitats, Faune, Flore », d'où l'importance d'avoir des zones spéciales de conservation dans notre Région pour ces espèces.

Le rapporteur invite le CSRPN à valider les résultats de ce travail sur la Liste Rouge des Mammifères Marins pour la Bretagne.

Avis du CSRPN : Avis favorable à l'unanimité.

Rennes, le 10 septembre 2015

Le Président du CSRPN,



Patrick Le Mao